

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2260 26 août 2015

SOMMAIRE

aeris Private Investments S.A., SICAR108440	Metis Group S.à r.l	108440
Alma Capital Europe	MEUBLES Carlo SCHEER et Cie s.à r.l	108437
Ammin Coal Holdings108480	M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l	108473
Boulangerie Pâtisserie Zehren Sàrl108435	Morgan Stanley Infrastructure S.A	108443
Cap sur la Sophrologie S.à r.l108476	NF Lux Buildings S.A	108441
delta-lux Consult S.à r.l108440	North Haven Infrastructure S.A	108443
Ecolab Lux 2 S.à r.l	Pronimo S.A	108434
EMC Luxembourg PSF S.à r.l108435	Riverwalk Finance S.à r.l	108434
EPE European Private Equity S.A108449	SaLoLux S.à r.l	108434
EPGF Nevis S.à r.l	SLCP Infrastructure I (Holding) Sàrl	108456
EPI Oakwood LP 4 S.à r.l	Société pour la Réduction de Coûts S.A	108434
EPI Race S.à r.l	Transports Frigorifiques Luxembourgeois s	.à
Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l 108449	r.l	108438
Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS	TRF European Broadly Syndicated Loan H	
LRP108436	Triton Luxembourg GP Compo S.C.A	108438
LSF9 Balta Topco S.à r.l	Trust Logistique S.à r.l	108438
Lussert S.A	UrbaniaBT1 S.à r.l	108437
Lux-Refractaires S.àr.l	Viasimo S.àr.l	108438
Luxservices Europe S.A		108439
Luxury Brand Development S.A	VICTAULIC International S.à r.l	108439
Maga Participations S.A108440		108449
Matris108435		108479
Maxeda DIY Holding S.à r.l	Virginia S.à r.l	108439



SaLoLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 73, Duchscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 164.485.

Der Jahresabschluss zum 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108230/9.

(150118585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Pronimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4440 Soleuvre, 125A, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.287.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015108209/10.

(150118158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Société pour la Réduction de Coûts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 158.868.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015108235/10.

(150118606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

EPGF Nevis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 171.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015111335/11.

(150119749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Riverwalk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 172.807.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Juillet 2015.

Riverwalk Finance S.à.r.l.

Patrick L.C. van Denzen

Gérant B

Référence de publication: 2015112552/14.

(150120857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



EMC Luxembourg PSF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89, Parc d'Activité, Westside Village, Bâtiment B.

R.C.S. Luxembourg B 122.660.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015111329/9.

(150119812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

EPI Oakwood LP 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.642.100,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 124.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015111337/10.

(150119907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

EPI Race S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.498.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015111338/10.

(150119924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Boulangerie Pâtisserie Zehren Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 45, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 104.259.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015112122/12.

(150120293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Matris, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Pour MATRIS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015112427/13.

(150120692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



LSF9 Balta Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 197.708.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112379/10.

(150120009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Lussert S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.866.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112380/10.

(150120010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

LRP, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 173.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LRP

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015112378/11.

(150120874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Lux-Refractaires S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3855 Schifflange, 84A, Cité Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 88.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2015112381/11.

(150120386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Luxservices Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 183, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.142.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015112385/12.

(150120105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



MEUBLES Carlo SCHEER et Cie s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9540 Wiltz, 14, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.439.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112431/9.

(150119617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

UrbaniaBT1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg. R.C.S. Luxembourg B 188.640.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2443 du 11 septembre 2014.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UrbaniaBT1 S.à r.1.

Signature

Référence de publication: 2015112709/14.

(150120024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 juin 2015

Sixième résolution:

L'assemblée générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des administrateurs suivants:

- Monsieur Patrick Chalhoub, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au Michel Chalhoub Trading 261075, 1000 Dubai, Emirats Arabes Unis;
- Monsieur Paul Jeanbart, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au Pierre Helou Street 1, bâtiment Mouawad Building , Etage 5 th Floor, RL 1000 Hazmieh (Beirut) Lebanon;
- La société ROLACO HOLDING SA, ayant son siège social au 15, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 15748;
- Monsieur Antoine Chalhoub administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au Salhiya Commercial Complex, Gate8 1 st floor, PO Box 21074, 13071 Safat Kuwait;

ainsi que celui de Réviseur d'entreprises agréé de la société ERNST & YOUNG, ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771, pour une nouvelle période de un an jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Septième résolution:

L'assemblée générale prend acte du renouvellement de mandat de délégué à la gestion journalière de Monsieur Paul Jeanbart jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

Huitième résolution:

Le siège social de la société est transféré au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015112386/30.

(150120255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



Trust Logistique S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6440 Echternach, 56, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 190.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112702/10.

(150119898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Transports Frigorifiques Luxembourgeois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165B, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 164.546.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015112699/10.

(150120401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

TRF European Broadly Syndicated Loan Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 185.332.

Les comptes annuels pour la période du 26 février 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112700/11.

(150120053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Triton Luxembourg GP Compo S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 37.510,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 171.140.

Les comptes annuels au 30 Septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton Luxembourg GP Compo S.C.A.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015112701/11.

(150120226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Viasimo S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VIASIMO S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Référence de publication: 2015112719/12.

(150120807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



Virginia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112715/10.

(150119713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Alma Capital Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.901.

EXTRAIT

Il résulte du conseil d'administration du 12 juin 2015 que la modification suivante a été apportée:

- Nomination d'Administrateur délégué:
- * Monsieur Henri Vernhes demeurant au 60bis, Avenue de Breteuil, 75007, Paris, est nommé au poste d'Administrateur délégué, avec un pouvoir de signature individuel pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015112783/13.

(150122404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

VICTAULIC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 481.616.380,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.506.

En date du 22 juin 2015, l'Associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Nomination de Mr Fabian Sires, né le 27 septembre 1976 à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015112721/15.

(150120815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Victaulic Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.776,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J-F Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.990.

En date du 22 juin 2015, l'Associé unique de la Société a pris la décision suivante:

- Nomination de Mr Fabian Sires, né le 27 septembre 1976 à Messancy, Belgique, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au poste de Gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VICTAULIC HOLDING LUXEMBOURG S.À R.L.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2015112720/16.

(150120812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.



Metis Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.323.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015112402/9.

(150120890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

delta-lux Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 114.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112765/10.

(150121398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.

Maga Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.914.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/07/2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015112395/12.

(150120528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

aeris Private Investments S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 122.562.

Auszug aus dem Protokoll der Vertagten Ordentlichen Generalversammlung die am 8. Juli 2015 in Munsbach stattfand:

- 1. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris Private Investments S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:
 - Achim Welschoff (Verwaltungsratsvorsitzender),
 - Tom Eriksson (Verwaltungsratsmitglied),
 - Marc Kriegsmann (Verwaltungsratsmitglied).
- 2. Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer, PricewaterhouseCoopers, société coopérative, wieder zum Wirtschaftsprüfer der aeris Private Investments S.A., SICAR bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der aeris Private Investments S.A., SICAR für das am 31. Dezember 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 8. Juli 2015.

Für aeris Private Investments S.A., SICAR

Ein Beauftragter

Référence de publication: 2015112762/23.

(150120939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2015.



NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the "general meeting") of the shareholders of "NF LUX BUILDINGS S.A.", a public limited liability company ("société anonyme") (hereafter the "Company"), established and having its registered office at L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B under the number 146.466, incorporated by a notarial deed dated June 3 rd , 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 1240 of June 27 th , 2009. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed dated July 18 th , 2012, published in the Mémorial, number 2285 of September 13 th , 2012.

The meeting is opened by Mr. Cyrille TERES, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, being in the chair (hereafter the "Chairman"),

The Chairman appoints as secretary Mr. Damien MATTUCCI, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Damien MATTUCCI, residing professionally at 163 rue du Kiem, L-8030 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

A) The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are recorded in an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary.

- B) As it appears from the said attendance list, all the issued shares, representing the whole share capital of the Company, are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - C) The agenda of the meeting is the following:
 - 1.- Putting into liquidation of the Company with immediate effect.
- 2.- Appointment of the company «EUROTIME S.A.», having its registered office at 163, rue du Kiem L-8030 Strassen as liquidator.
 - 3- Granting of powers to the liquidator.
 - 4.- Discharge to the Directors and statutory auditor.
 - 5.- Miscellaneous.

After the foregoing has been approved by the shareholders, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The General Assembly decides to dissolve the Company and to put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as sole liquidator of the Company:

The company «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, having its registered office at 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, registered with the Trade and Company Register under number B 56.177.

Third resolution

The General Meeting decides to grant the liquidator with the following powers:

- the liquidator is vested with the broadest power foreseen by articles 144 and following the coordinated laws on commercial companies, as amended.
- the liquidator can perform the acts provided in article 145 without requesting the authorization of the shareholders General Meeting in the case where it is required.
- the liquidator can pay advances on "boni de liquidation", in cash or kind, after having paid the Company's debts or having made all the required provisions for the payment of the debts.



- the liquidator is exempted from inventory and can refer to the accounts of the Company.
- the liquidator can, under its liability, for specific and fixed operations, delegate to one or several representatives such part of its power that it determines.

Fourth resolution

The General Meeting decides to give the Directors and the statutory auditor full discharge for the exercise of their mandate so far.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Strassen, at the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par-devant nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «NF LUX BUIL-DINGS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 146.466, constituée suivant acte notarié du 3 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1240 du 27 juin 2009. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant une assemblée tenue en date du 18 juillet 2012, publiée au Mémorial, numéro 2285 du 13 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Cyrille TERES, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Damien MATTUCCI, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

- B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.
 - C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1.- Mise en liquidation de la Société avec effet immédiat.
- 2.- Nomination de la société «EUROTIME S.A.», ayant son siège social au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen à la fonction de liquidateur.
 - 3- Détermination des pouvoirs du liquidateur.
 - 4.- Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
 - 5.- Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à la dissolution de la Société et de prononcer sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur de la Société:

La société «EUROTIME S.A.», Société Anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 56.177.



Troisième résolution

- L'Assemblée Générale décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:
- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- Le liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation, en numéraire ou en nature, après avoir payé les dettes de la Société ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.
 - le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de donner décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,

et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants pré-mentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. TERES, D. MATTUCCI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14842. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015109592/129.

(150119399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2015.

North Haven Infrastructure S.A., Société Anonyme, (anc. Morgan Stanley Infrastructure S.A.).

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 137.610.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of June.

Before us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of "Morgan Stanley Infrastructure S.A.", a société anonyme existing under Luxembourg law, having its registered office at 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137.610 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 26 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1077, on 30 April 2008.

The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 December 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 534 on 27 February 2014.

The meeting was opened at 5:30 CET with Mr. Liridon ELSHANI in the chair, private employee, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Liridon ELSHANI, prenamed.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

- I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proxholder(s) of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- II. The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. It appears from the above-mentioned attendance list, that all the shares issued by the Company, representing one hundred per cent (100 %) of the share capital of the Company, are duly represented at the present meeting.



- IV. All the shareholders of the Company recognized that they have been duly informed of the agenda of the meeting and that the meeting may therefore be held without prior notice.
- V. The quorum required to deliberate and vote on all items on the agenda below is fifty per cent (50%) of the share capital of the Company and each resolution must be passed by the affirmative vote of at least two-thirds (2/3) of the votes validly cast at the meeting.
 - VI. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.
 - VII. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Change of the name of the Company from Morgan Stanley Infrastructure S.A. to North Haven Infrastructure S.A. and subsequent amendment of article 1 paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company exists under the corporate name of North Haven Infrastructure S.A..";

- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand three hundred and eighty-three dollars of the United States of America (USD 7,383.-) and subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of association of the Company;
- 3. Renewal of the authorization for the board of directors to increase the share capital of the Company through authorized capital pursuant to article 5 of the articles of association of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to change the name of the Company from Morgan Stanley Infrastructure S.A. to North Haven Infrastructure S.A. and to subsequently amend article 1 paragraph 3 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"The Company exists under the corporate name of North Haven Infrastructure S.A.".

The first resolution has been adopted by:

- three hundred fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine (358,529) votes approving;
- zero (0) votes against;
- zero (0) abstentions.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to approve the increase of the share capital of the Company by an amount of seven thousand three hundred and eighty-three dollars of the United States of America (USD 7,383.-) in order to bring it from its current amount of three hundred fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine dollars of the United States of America (USD 358,529.-) divided into three hundred fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine (358,529) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) to an amount of three hundred sixty-five thousand nine hundred and twelve dollars of the United States of America (USD 365,912.-) through the issuance of seven thousand three hundred and eighty-three (7,383) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) (the "Shares").

All the Shares have been subscribed for by Infrastructure Partners FCPR, a French fonds commun de placement à risques bénéficiant de la procédure allégée, and have been fully paid up in cash, as it has been justified to the undersigned notary.

The second resolution has been adopted by:

- three hundred fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine (358,529) votes approving;
- zero (0) votes against;
- zero (0) abstentions.

Third resolution

The general meeting of shareholders, pursuant to the fact that the existing authorised capital comes out-of-date, resolves to approve the introduction of a new authorised capital of an amount of two hundred fifty million dollars of the United States of America (USD 250,000,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) with power to the board of the directors for a period of five (5) years ending on June 18 th , 2020, to increase in one or more several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing share-holders a preferential right to subscribe to the shares to be issued, pursuant to a special report of the Board of Directors to



the general meeting in conformity with article 32-3(5) of the Luxembourg Companies Law of August 10, 1915, as amended which report shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The general meeting of shareholders resolve to give the following powers to the board of the directors:

- The board of directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the board of directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years ending on June 18 th 2020 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the articles of association of the Company or, as the case may be, by the laws for any amendment of the articles of association of the Company.
- The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.
- Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the laws, the article 5 of the articles of association of the Company will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the board of directors or by any person duly authorized and empowered the board of directors for this purpose.
- There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

The third resolution has been adopted by:

- three hundred fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine (358,529) votes approving;
- zero (0) votes against;
- zero (0) abstentions.

Fourth resolution

As consequence of the above-taken resolutions, the general meeting of shareholders resolve to amend the article 5 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Capital. The issued capital of the Company is set at three hundred sixty-five thousand nine hundred and twelve dollars of the United States of America (USD 365,912.-) divided into three hundred sixty-five thousand nine hundred and twelve (365,912) shares, with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The authorised capital of the Company is set at two hundred fifty million dollars of the United States of America (USD 250,000,000.-) divided into two hundred fifty million (250,000,000) shares with a nominal value of one dollar of the United States of America (USD 1.-) each.

The Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period of 5 (five) years ending on June 18 th, 2020 and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorised capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, this article will be modified so as to reflect the actual increase. Such modification will be recorded in authentic form by a Luxembourg notary upon the instructions of the Board of Directors or by any person duly authorized and empowered the Board of Directors for this purpose.

There may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company



may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

The fourth resolution has been adopted by:

- three hundred fifty-eight thousand five hundred and twenty-nine (358,529) votes approving;
- zero (0) votes against;
- zero (0) abstentions.

There being no further business, the meeting was closed at 6:00 p.m. CET.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand seven hundred euro (EUR 1,700.-).

The document having been read to the appearing parties known to the notary by name, first name and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Par-devant nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Morgan Stanley Infrastructure S.A., une société anonyme, existant selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 64, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.610 (la «Société»), constituée selon acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1077 en date du 30 avril 2008.

Les statuts ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 19 décembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°534, en date du 27 février 2014.

L'assemblée a été ouverte à 17h30 CET sous la présidence de Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le[s] mandataire[s] des actionnaires représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- II. Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.
- III. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que l'ensemble des actions, émises par la Société représentant cent pour cent (100 %) du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée.
- IV. Tous les actionnaires de la Société reconnaissent avoir eu dûment connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et que cette assemblée peut dès lors se tenir sans convocation préalable.
- V. Le quorum pour délibérer et voter sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour ci-dessous est de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société et chaque résolution doit être adoptée par un vote positif d'au moins deux tiers (2/3) des voix valablement exprimées à l'assemblée.
- VI. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - VII. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la dénomination sociale de la Société de Morgan Stanley Infrastructure S.A. à North Haven Infrastructure S.A. et modification subséquente de l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société afin d'avoir la teneur suivante:



«La Société adopte la dénomination North Haven Infrastructure S.A..»

- 2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.383,-) et modification consécutive de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société;
- 3. Renouvellement de l'autorisation donnée au conseil d'administration d'augmenter le capital social de la Société par le capital autorisé conformément à l'article 5 des statuts de la Société; et
 - 4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des actionnaires adopte, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de Morgan Stanley Infrastructure S.A. à North Haven Infrastructure S.A. et de modifier subséquemment l'article 1 paragraphe 3 des statuts de la Société afin d'avoir la teneur suivante:

«La Société adopte la dénomination North Haven Infrastructure S.A.».

La première résolution a été adoptée par:

- trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf (358.529) voix pour;
- zéro (0) voix contre;
- zéro (0) abstentions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver l'augmentation de capital de la Société d'un montant de sept mille trois cent quatre-vingt-trois dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 7.383,-) afin de le faire passer de son montant actuel de trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 358.529,-) divisé en trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf actions, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) à un montant de trois cent soixante-cinq mille neuf cent douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 365.912,-) par l'émission de sept mille trois cent quatre-vingt-trois (7.383) actions, ayant une valeur nominale de un dollar (USD 1,-) (les "Actions").

Toutes les actions ont été souscrites par Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement français à risques bénéficiant de la procédure allégée et ont été intégralement libérées en numéraire, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

La deuxième résolution a été adoptée par:

- trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf (358.529) voix pour;
- zéro (0) voix contre;
- zéro (0) abstentions.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suit au fait que le capital autorisé est périmé, d'approuver l'introduction d'un nouveau capital autorisé pour un montant de deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000.000,-) divisés en deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 18 juin 2020, d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Plus particulièrement à ce sujet, autorisation est donnée au conseil d'administration afin de limiter et même de supprimer le droit de souscription préférentiel réservé aux anciens actionnaires par rapport à la réalisation du capital autorisé, en vertu d'un rapport du conseil d'administration à l'assemblée établi en application de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner les pouvoirs suivants au conseil d'administration:

- Le conseil d'administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le conseil d'administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans prenant fin le 18 juin 2020 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les statuts de la Société ou, le cas échéant, par les lois pour toute modification des statuts de la Société.



- Le conseil d'administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.
- A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par les lois, l'article 5 des statuts de la Société sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du conseil d'administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le conseil d'administration.
- Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

La troisième résolution a été adoptée par:

- trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf (358.529) voix pour;
- zéro (0) voix contre;
- zéro (0) abstentions

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions prises ci-avant, l'assemblée générales des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin d'avoir la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé trois cent soixante-cinq mille neuf cent douze dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 365.912,-) représenté par trois cent soixante-cinq mille neuf cent douze (365.912) actions ayant chacune une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-).

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 250.000.000,-) représenté par deux cent cinquante millions (250.000.000) d'actions ayant chacune une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique euro (USD 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté, jusqu'à concurrence du montant du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital social en une ou plusieurs fois, le cas échéant, à la suite de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Conseil d'Administration à concurrence du capital autorisé conformément aux conditions de bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets ou instruments similaires), d'obligations convertibles, billets ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période de cinq (5) ans prenant fin le 18 juin 2020 et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital social dans le cadre du capital autorisé, qui a été réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, le présent article sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par un notaire luxembourgeois sur instructions du Conseil d'Administration ou de toute personne dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

Un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions, en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement du rachat d'actions que la Société serait susceptible de racheter à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.»

La quatrième résolution a été adoptée par:

- trois cent cinquante-huit mille cinq cent vingt-neuf (358.529) voix pour;
- zéro (0) voix contre;
- zéro (0) abstentions

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h00 heures CET.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombe à la Société en raison de cet acte est évalué à environ mille sept cents euros (EUR 1.700,-).



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14353. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112412/321.

(150120541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

EPE European Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.561.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108617/9.

(150118131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Goodman Edelweis Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 161.985.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015108684/9.

(150118120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Victoria DIY Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Maxeda DIY Holding S.à r.l.).

Capital social: EUR 1.315.445,91.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 152.104.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fifth day of June.

Before the undersigned, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

THERE APPEARED

Financière Victor DIY (E3) Limited, a company incorporated in the Cayman Islands, whose registered office is at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman,

AlpInvest Partners CS Investments 2003 C.V. a limited partnership duly organised under the laws of the Netherlands, having its registered office at 118, Jachthavenweg, NL - 1081KJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands under number 34208050;

AlpInvest Partners Later Stage Co-investments Custodian II B.V., a limited liability company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 118, Jachthavenweg, NL - 1081KJ Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands under number 34176638,

AlpInvest Partners Later Stage Co-investments Custodian IIA B.V. a limited liability company duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 118, Jachthavenweg, NL -1081KJ Amsterdam, Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands under number 34199539,



Permira Europe III L.P.I, a limited partnership duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, registered with the Guernsey Register under number 392,

Permira Europe III L.P.2, a limited partnership duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, registered with the Guernsey Register under number 393,

Permira Europe III GmbH & Co. KG, a company duly incorporated under the laws of Germany, having its registered office at 10, Kardinal Faulhaber Strasse, D-80333 Munich, Germany, registered with the German Register under number 82707,

Permira Investments Limited, a limited partnership duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, registered with the Guernsey Register under number 40433,

Permira Europe III Co-Investment Scheme, a limited partnership duly incorporated under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, registered with the Guernsey Register under number 394,

Third Cinven Fund (N° 1) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7364,

Third Cinven Fund (N° 2) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7365,

Third Cinven Fund (N° 3) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7366

Third Cinven Fund (N° 4) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7680,

Third Cinven Fund (N° 5) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7681,

Third Cinven Fund Dutch (N° 1) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7367,

Third Cinven Fund Dutch (N° 2) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7368,

Third Cinven Fund Dutch (N° 3) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7369,

Third Cinven Fund US (N° 1) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7370,

Third Cinven Fund US (N° 2) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7371,

Third Cinven Fund US (N° 3) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7372,

Third Cinven Fund US (N° 4) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7687,

Third Cinven Fund US (N° 5) Limited Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, registered with the English Register under number LP7388,

Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, a limited partnership duly incorporated under the laws of the United Kingdom, having its principal address at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom,

All here represented by Mrs Arlette Siebenaler, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxies under private seal.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.



Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholder") of Maxeda DIY Holding S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.104, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated 19 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 9003 dated 30 April 2010 (page 43314) and whose articles of association (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, dated 31 March 2010, published in the Mémorial, number 1636 dated 12 August 2010 (page 78482).

The appearing parties, representing the whole corporate capital, require the notary to act the following resolution in accordance with article 193§2 of the Luxembourg companies law dated 10 August 1915, as amended from time to time:

Sole resolution

The Shareholders resolve to change the corporate name of the Company from "Maxeda DIY Holding S.à r.l." to "Victoria DIY Holding S.à r.l." and to amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" 1. Art. 1 st. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Victoria DIY Holding S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10 th 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1,200.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his/her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin

Par-devant le soussigné Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier restera le dépositaire de la présente minute,

ONT COMPARU

Financière Victor DIY (E3) Limited, une société constituée aux Iles Caïman, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman,

AlpInvest Partners CS Investments 2003 C.V., un limited partnership régi selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 118, Jachthavenweg, NL - 1081KJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34208050;

AlpInvest Partners Later Stage Co-investments Custodian II B.V., un limited partnership régi selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 118, Jachthavenweg, NL - 1081KJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34176638,

AlpInvest Partners Later Stage Co-investments Custodian IIA B.V., un limited partnership régi selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 118, Jachthavenweg, NL - 1081KJ Amsterdam, Pays-Bas, immatriculé au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas, sous le numéro 34199539,

Permira Europe III L.P.I, un limited partnership régi selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, immatriculé au Registre de Guernsey sous le numéro 392,

Permira Europe III L.P.2, un limited partnership régi selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, immatriculé au Registre de Guernsey sous le numéro 393,

Permira Europe III GmbH & Co. KG, une société constituée et régie selon les lois allemande, ayant son siège social au 10, Kardinal Faulhaber Strasse, D-80333 Munich, Allemagne, immatriculée au Registre d'Allemagne sous le numéro 82707,

Permira Investments Limited, un limited partnership régi selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, immatriculé au Registre de Guernsey sous le numéro 40433,

Permira Europe III Co-Investment Scheme, un limited partnership régi selon les lois de Guernsey, ayant son siège social à Trafalgar Court, St Peter Port GY1 3QL Guernsey, immatriculé au Registre de Guernsey sous le numéro 394,

Third Cinven Fund (N° 1) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7364,



Third Cinven Fund (N° 2) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7365,

Third Cinven Fund (N° 3) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7366

Third Cinven Fund (N° 4) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7680,

Third Cinven Fund (N° 5) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7681,

Third Cinven Fund Dutch (N° 1) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7367,

Third Cinven Fund Dutch (N° 2) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7368,

Third Cinven Fund Dutch (N° 3) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7369,

Third Cinven Fund US (N° 1) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7370,

Third Cinven Fund US (N° 2) Limited Partnership un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, United Kingdom, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7371,

Third Cinven Fund US (N° 3) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adrese principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7372,

Third Cinven Fund US (N° 4) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7687,

Third Cinven Fund US (N° 5) Limited Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni, immatriculé au Registre Anglais sous le numéro LP7388,

Third Cinven Fund Co-Investment Partnership, un limited partnership régi selon les lois du Royaume-Uni, ayant son adresse principale à Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7AG, Royaume-Uni,

Tous ici représentés par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations délivrées sous seing privé.

Les dites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés") de Maxeda DIY Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.104, constituée par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger en date du 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 903 en date du 30 avril 2010 (page 43314) et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial numéro 1636 en date du 12 août 2010 (page 78482).

Les parties comparantes, représentant l'ensemble du capital social, requièrent le notaire d'acter la résolution:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de "Maxeda DIY Holding S.à r.l." en "Victoria DIY Holding S.à r.l." et de modifier l'article 1 des Statuts, qui se lira désormais comme suit:

" **1. Art. 1** er. **Forme - Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Victoria DIY Holding S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").



Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes connu du notaire par son nom, prénom, statut civil et résidence, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 1 ^{er} juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20373. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112399/208.

(150120371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Ecolab Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.517.542,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.318.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-fifth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ecolabeight Inc., a stock company organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America, registered with the Office of the Secretary of the State of Delaware under number 4395003,

here represented by Mr Ambroise FOERSTER, avocat, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in St. Paul, Minnesota, United States of America on June 24^{th} , 2015.

The said power of attorney, initialed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") holding all the issued shares representing the entire share capital of Ecolab Lux 2 S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under Luxembourg laws, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.318, incorporated by a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated October 2 nd, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2526 on November 7 th, 2007 and whose articles of association have last been amended by a deed of Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, dated November 15 th, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2825 on December 23 rd, 2010 (the "Company").
- II. The Company's share capital is set at one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 1,517,542) represented by one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two (1,517,542) shares having a par value of one U.S. dollar (USD 1) each, fully paid-up.
 - III. The agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000) to raise it from its current amount of one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 1,517,542) to the amount of ninety million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 90,517,542) by the issuance of eighty-nine million (89,000,000) new shares, having a par value of one United States dollar (USD 1) each; and



2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000) by the cancellation and redemption of eighty-nine million (89,000,000) shares held by Ecolabeight Inc.

The Sole Shareholder then adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000) to raise it from its current amount of one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 1,517,542) to the amount of ninety million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 90,517,542) by the issuance of eighty-nine million (89,000,000) new shares, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, which shall be subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

Subscription - payment

The Sole Shareholder declared (i) to subscribe for the eighty-nine million (89,000,000) new shares, having a par value of one United States dollar (USD 1) each and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind of a total aggregate value of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000) consisting of the conversion into capital of a receivable in the total aggregate amount of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000) held by the Sole Shareholder against the Company.

Evidence of the existence of the receivable, having a value of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000), has been duly given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of eighty-nine million United States dollars (USD 89,000,000), to bring it from its current amount of ninety million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 90,517,542), down to the amount of one million five hundred and seventeen thousand five hundred and forty-two United States dollars (USD 1,517,542), by the redemption and the cancellation of eighty-nine million (89,000,000) shares, having a par value of one United States dollar (USD 1) each, held by the Sole Shareholder, prenamed.

In this connection, the Sole Shareholder undertook, (i) to indemnify the managers of the Company against any action which could be undertaken by the creditors of the Company in connection with the redemption of shares mentioned above and (ii) to provide such creditors with additional securities and guarantees to the extent applicable.

The amount of the capital reduction which followed the capital increase being equal to the amount of said capital increase, the Sole Shareholder acknowledged that article 6 of the articles of association of the Company does not need to be amended.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of these resolutions are estimated at eight thousand one hundred euro (EUR 8,100).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person, it is stated that in case of discrepancy between the English and the French versions, the English version will be prevailing.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, the proxy-holder signed this deed, together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Ecolabeight Inc., une société régie selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, dont le siège social se situe au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite à "l'Office of the Secretary of the State of Delaware" sous le numéro 4395003,

ici représentée par Monsieur Ambroise FOERSTER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à St. Paul, Minnesota, Etats-Unis d'Amérique le 24 juin 2015.

Laquelle procuration restera, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrées avec elle.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte de ce qui suit:



- I. La comparante est l'associé unique ("l'Associé Unique") détenant toutes les parts sociales représentant la totalité du capital de Ecolab Lux 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.318, constituée par un acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, du 2 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2526 du 7 novembre 2007 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 15 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2825 du 23 décembre 2010 (la "Société").
- II. Le capital de la Société est fixé à un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (1.517.542.- USD) représenté par un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux (1.517.542) parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD) chacune, entièrement libérées.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée générale s'établit comme suit:
- 1. Augmentation du capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.- USD), afin de le porter de son montant actuel de un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (1.517.542.- USD) à un montant de quatre-vingt-dix millions cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (90.517.542.- USD), par l'émission de quatre-vingt-neuf millions (89.000.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1.-USD) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique; et
- 2. Réduction du capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.- USD), par le remboursement et l'annulation de quatre-vingt-neuf millions (89.000.000) parts sociales, détenues par Ecolabeight Inc.

L'Associé Unique a ensuite adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.- USD), afin de le porter de son montant actuel d'un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux Dollars américains (1.517.542.- USD) à un montant de quatre-vingt-dix millions cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (90.517.542.- USD), par l'émission de quatre-vingt-neuf millions (89.000.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD) chacune, qui seront intégralement souscrites et libérées par l'Associé Unique.

Souscription - payement

L'Associé Unique déclare (i) souscrire les quatre-vingt-neuf millions (89.000.000) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD) chacune, et (ii) les libérer intégralement par un apport en nature d'une valeur totale de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.- USD) résultant de la conversion en capital d'une créance d'un montant total de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.- USD) détenue par l'Associé Unique sur la Société.

La preuve de l'existence de cette créance d'un montant de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.-USD) a été dûment rapportée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital de la Société à concurrence d'un montant de quatre-vingt-neuf millions de dollars américains (89.000.000.- USD), afin de le ramener de son montant actuel de quatre-vingt-dix millions cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (90.517.542.- USD) à un montant de un million cinq cent dix-sept mille cinq cent quarante-deux dollars américains (1.517.542.- USD), par le remboursement et l'annulation de quatre-vingt-neuf millions (89.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (1.- USD) chacune, détenues par l'Associé Unique, pré-qualifié.

A cet égard, l'Associé Unique s'engage, (i) à garantir les gérants de la Société contre toute action qui serait intentée par les créanciers de la Société suite au remboursement des actions dont question ci-avant et (ii) à constituer, le cas échéant, de nouvelles garanties et sûretés au profit de ces créanciers.

Le montant de la réduction de capital qui a suivi l'augmentation de capital étant égal au montant de ladite augmentation de capital, l'Associé Unique confirme qu'il n'y a pas lieu de modifier l'article 6 des statuts de la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes résolutions à environ huit mille cent euros (8.100.-EUR).

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et de préciser qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, le mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Foerster et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 juin 2015. Relation: 2LAC/2015/14493. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108591/158.

(150118557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

SLCP Infrastructure I (Holding) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann. R.C.S. Luxembourg B 191.790.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Jean-Paul Meyers, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 191.790 and having a share capital of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) (the Company). The Company was incorporated on 28 October 2014 pursuant to a deed of Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, who was the depositary of the deed of incorporation, on 4 December 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") under number 3711. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been modified.

THERE APPEARED:

SL Capital Infrastructure I LP, a limited partnership registered and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered address at 1 George Street, Edinburgh, EH2 2LL, United Kingdom and registered with the Companies House under number SL017015, acting through its manager, SL Capital Partners LLP, a limited liability partnership registered and existing under the laws of the United Kingdom, having its registered address at 1 George Street, Edinburgh, EH2 2LL, United Kingdom and registered with the Companies House under number SO301408 (the Sole Shareholder),

here represented by Mr. Serge BERNARD, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of an "ad hoc" proxy given by substitution under private seal to him by Sandra Mohand-Oussaïd lawyer at King & Wood Mallesons law firm in Luxembourg-City.

Which power of attorney, after being signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that 100% of the share capital of the Company is duly represented.
- II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
- 1. Waiver of the convening formalities;
- 2. Authorization and approval of the increase of the nominal share capital of the Company by an amount of EUR 9,000 (nine thousand Euro) in order to bring the share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 21,500 (twenty-one thousand five hundred Euro) by way of the issuance of 9,000 (nine thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together with an aggregate share premium in the amount of EUR 12,141,000 (twelve million one hundred and forty-one thousand Euro);
- 3. Subscription to and payment of the share capital increase mentioned in item 2. above by way of a cash contribution by the Sole Shareholder to the Company;



- 4. Authorization and approval regarding the creation of alphabet shares and reclassification of the twenty-one thousand five hundred (21,500) existing ordinary shares into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the Class A Shares), one thousand (1,000) class B shares (the Class B Shares), one thousand (1,000) class C shares (the Class C Shares), one thousand (1,000) class B shares (the Class D Shares), one thousand (1,000) class B shares (the Class B Shares), o
- 5. Authorization and approval of the restatement of the Company's Articles to reflect the creation of alphabet shares, the increase of the share capital of the Company and the amendment of any relevant provisions of the Company's Articles in that respect;
 - 6. Delegation of authority; and
 - 7. Miscellaneous.
 - III. that the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First Resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, considering itself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to it in advance.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the share capital increase of the Company by an amount of EUR 9,000 (nine thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to a nominal amount of EUR 21,500 (twenty-one thousand five hundred Euro) by way of the issuance of 9,000 (nine thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, together with an aggregate share premium in the amount of EUR 12,141,000 (twelve million one hundred and forty-one thousand Euro).

Third resolution Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the increase of the share capital of the Company effected by way of the issue of 9,000 (nine thousand) new shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, and to pay them up in full by way of a cash contribution in an aggregate amount of EUR 9,000 (nine thousand Euro).

The cash contribution made by the Sole Shareholder shall be allocated to the extent of EUR 9,000 (nine thousand Euro) to the nominal share capital account of the Company and the balance in an aggregate amount of EUR 12,141,000 (twelve million one hundred and forty-one thousand Euro) shall be allocated to the share premium reserve of the Company.

The Sole Shareholder further notes that the number of ordinary shares is now set at twenty-one thousand five hundred (21,500) ordinary shares.

The amount of the contribution in cash, in an aggregate amount of EUR 12,150,000 (twelve million one hundred and fifty thousand Euro), is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate. A copy of the blocking certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Shareholders and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to create alphabet shares and to reclassify the twenty-one thousand five hundred (21,500) existing ordinary shares into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares, one thousand (1,000) Class B Shares, one thousand (1,000) Class C Shares, one thousand (1,000) Class D Shares, one thousand (1,000) Class F Shares, one thousand (1,000) Class G Shares, one thousand (1,000) Class I Shares and one thousand (1,000) Class J Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are allocated to the Sole Shareholder.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate and renumber the Company's Articles in their entirety, which will read henceforth as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Section I. - Definitions

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles, increased by (i) any freely



distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium and capital surplus reserves) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve and reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (iii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves (including the share premium and capital surplus reserves)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Board means the board of managers of the Company;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Chairman has the meaning given to it in article 12.2 of the Articles;

Class A Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class B Managers has the meaning given to it in article 12.1 of the Articles;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means "SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à r.l.";

General Meeting means a general meeting of the shareholders of the Company; and

General Meetings means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Manager means a member of the Board; and Managers means all of them;

Secretary has the meaning given to it in article 14 of the Articles;

Shareholder means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles; and Shareholders means all of them;

Share means any issued share from time to time in the capital of the Company; and

Shares means all of them;

Sole Manager means, in the case there is only one Manager, the sole Manager of the Company;

Sole Shareholder means, in the case there is only one Shareholder, the sole Shareholder of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount;

Section II. - Articles of association

Art. 1. Form, name and number of Shareholders.

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à r.l.".

1.2 Number of Shareholders

The Company may have a Sole Shareholder or several Shareholders.

Where the Company has only a Sole Shareholder, any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.



Art. 2. Corporate object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city. It may be transferred within such municipality by a resolution of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager. The registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the General Meeting or, as the case may be, of the Sole Shareholder.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 5. Share capital.

5.1 Issued Capital

The issued capital of the Company is set at EUR 21,500 (twenty-one thousand five hundred Euro) divided into 21,500 (twenty-one thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are divided into:

- twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class B shares (the "Class B Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class C shares (the "Class C Shares") all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class D shares (the "Class D Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class E shares (the "Class E Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class F shares (the "Class F Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class G shares (the "Class G Shares"), all subscribed and fully paid up; - one thousand (1,000) class H shares (the "Class H Shares"), all subscribed and fully paid up;
- one thousand (1,000) class I shares (the "Class I Shares"), all subscribed and fully paid up; and
- one thousand (1,000) class J shares (the "Class J Shares"), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles or by the Companies Act.

5.2 Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3 Capital Surplus



The General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account of the Company. The amount of the capital surplus account may be used to pay any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

- **Art. 6. Amendments to the Share capital.** The Share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Meeting, in accordance with article 16 of these Articles.
- **Art. 7. Profit sharing.** The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 19 in any year in which the General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder resolves to make any distribution of dividends.
- **Art. 8. Indivisible Shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - Art. 9. Transfer of Shares. In case of a Sole Shareholder, the Shares held by the Sole Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the transfer of Shares inter vivos to third parties must be authorised by the General Meeting who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of Shares among the Shareholders.

The transfer of Shares mortis causa to third parties must be accepted by the Shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving Shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

- **Art. 10. Redemption of Shares.** The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:
 - (i) Class J Shares;
 - (ii) Class I Shares;
 - (iii) Class H Shares;
 - (iv) Class G Shares;
 - (v) Class F Shares;
 - (vi) Class E Shares;
 - (vii) Class D Shares;
 - (viii) Class C Shares; and
 - (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Shareholders. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company to an end.

Art. 12. Management.

12.1 Management

The Company is managed by one or several Managers. If several Managers are appointed, they will constitute a Board, provided that at least a majority of the Managers is resident in Luxembourg at all times. If one Manager is appointed, that person shall be a resident of Luxembourg. The Manager(s) need not to be Shareholder.

The Manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half (½) of the share capital or, as the case may be, of the Sole Shareholder. The General Meeting or, as the case may be, the Sole Shareholder may at any time and without cause (ad nutum) dismiss and replace any Manager.

The Shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the Class A Managers) or class B Managers (the Class B Managers).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

12.2 Meetings of the Board



A chairman pro tempore of the Board (the Chairman) may be appointed by the Board for each Board meeting, provided that the Chairman shall, whenever possible, be a resident of Luxembourg. The Chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he has been appointed. The Chairman pro tempore is appointed, by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board.

The Board shall meet upon call by any Managers at the place indicated in the meeting notice, which shall be at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg or elsewhere as the Managers decide.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the Managers at least twentyfour (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another Manager (who is present and in attendance at the meeting) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

Any Manager may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the Managers attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Managers can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting provided that, other than in extraordinary circumstances, the majority of Managers attending the meeting are physically present in Luxembourg. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. However, in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non-participation are not taken into account in calculating the majority. A Manager may represent more than one Manager by proxy, under the condition however that at least two Managers are present at the meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each Manager in Luxembourg (other than in extraordinary circumstances), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12.2 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

12.3 Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Manager

The resolutions passed by the Sole Manager shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Manager shall be signed by the Sole Manager in Luxembourg.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by all the directors present at such meeting or, as the case may be, by the Chairman in Luxembourg.

12.4 Powers of the Board and the Sole Manager

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board or, as the case may be, of the Sole Manager.

As long as the Company has only a Sole Manager, the Sole Manager has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Manager.

12.5 Delegation of powers

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a Shareholder or not, or who may be a Manager or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company within Luxembourg.

The Board or, as the case may be, the Sole Manager, is also authorised to appoint a person, either a Manager or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

12.6 Binding signatures



The Company shall be bound towards third parties in all matters (i) by the joint signatures of any two Managers or (ii), in the case of a Sole Manager, by the sole signature of the Sole Manager.

However, if the Shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

In respect of the daily management of the Company in Luxembourg, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 13. Liability of the Manager(s). A Manager assumes, by reason of his/her position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her in the name of the Company.

Art. 14. Appointment of a secretary. A secretary may be appointed by a resolution of the Board (the Secretary). The Secretary, who may or may not be a Manager, but who is resident in Luxembourg, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board and, to the extent practical, of the General Meeting, and to keep the records and the minutes of the Board and of the General Meeting in a book to be kept for that purpose in Luxembourg, and she/he shall perform like duties for all committees of the Board (if any) when required. She/he shall have the authority to delegate his powers to one or several persons provided she/he shall remain responsible for the tasks so delegated. The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, to be used as official documents vis-à-vis any third parties.

Article 14 does not apply where the Company is managed by a Sole Manager.

Art. 15. General Meetings.

15.1 Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders.

15.2 Annual General Meeting - Other General Meetings

An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

If the Company is composed of several Shareholders, but no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 16. Shareholders' voting rights, quorum and majority.

16.1 Notice of General Meetings

Unless there is a Sole Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles or the Companies Act, by the Board or, as the case may be, the Sole Manager, subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than half (½) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

16.2 Attendance - Representation

All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a Shareholder, as its proxy in writing provided that such person is physically present at the meeting in question. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.



Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the Shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.3 Vote

At any General Meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than half (½) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of Shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least three quarters (¾) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

16.4 Minutes

The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or the proxyholder(s) representing the Shareholder(s), who so request.

The resolutions adopted by the Sole Shareholder shall be documented in writing and signed by the Sole Shareholder or by the proxyholder representing the Sole Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the Sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 17. Financial year. The Company's financial year starts on the 1 st of January and ends on 31 December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Board or, as the case may be, the Sole Manager, draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the applicable laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twentyfive (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 19. Appropriation of profits, reserves. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law. That allocation to the legal reserve will cease to be required as soon and as long as the legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the legal reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eleven per cent (0.11%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twelve per cent (0.12%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirteen per cent (0.13%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fourteen per cent (0.14%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then,
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixteen per cent (0.16%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then



- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seventeen per cent (0.17%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then,
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eighteen per cent (0.18%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
 - the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, Board or, as the case may be, the Sole Manager, may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Board or, as the case may be, the Sole Manager, fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Art. 20. Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half ($\frac{1}{2}$) of the Shareholders holding three quarters ($\frac{3}{4}$) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Board or, as the case may be, the Sole Manager or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

- **Art. 21. Statutory auditor External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than twenty-five (25) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.
- **Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer of King & Wood Mallesons Luxembourg to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the Articles of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour de juin.

Par devant Maître Jean-Paul Meyers, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de de la société SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.790 et ayant un capital social de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) (la Société). La Société a été constituée le 28 octobre 2014 suivant un acte de Maître Jean-Joseph Meyer, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg lequel a été le dépositaire de l'acte de constitution, publié le 4 décembre 2014 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) sous le numéro 3711. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont jamais été modifiés depuis.

A COMPARU:

SL Capital Infrastructure I LP, un limited partnership enregistré et organisé selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 George Street, Edimbourg, EH2 2LL, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies House sous le numéro SL017015, agissant par son gérant, SL Capital Partners LLP, un limited liability partnership enregistré et organisé



selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 1 George Street, Edimbourg, EH2 2LL, Royaume-Uni et immatriculé auprès du Companies House sous le numéro SO301408, étant l'associé unique (l'Associé Unique),

ici dûment représentée par M. Serge BERNARD, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration «ad hoc» donnée par substitution sous seing privé de Me Sandra Mohand-Oussaïd, avocat chez King & Woods Mallesons, cabinet d'avocats à Luxembourg-Ville.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

- L'Associé Unique, représenté selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
- I. que 100% du capital social de la Société est dûment représenté.
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.000 (neuf mille Euro) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) à un montant de EUR 21.500 (vingt-et-un mille cinq cents Euro) par l'émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 12.141.000 (douze millions cent quarante-et-un mille Euro);
- 3. Souscription à et paiement de l'augmentation du capital social telle que mentionnée au point 2. ci-dessus en espèce par l'Associé Unique envers la Société;
- 4. Autorisation et approbation de la création de catégories de parts sociales et reclassement des vingt-et-unes mille cinq cents (21.500) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (Parts Sociales de Catégorie A), mille (1.000) parts sociales de catégorie B (Parts Sociales de Catégorie B), mille (1.000) parts sociales de catégorie C (Parts Sociales de Catégorie C), mille (1.000) parts sociales de catégorie D (Parts Sociales de Catégorie D), mille (1.000) parts sociales de catégorie E (Parts Sociales de Catégorie E), mille (1.000) parts sociales de catégorie F), mille (1.000) parts sociales de catégorie G), mille (1.000) parts sociales de catégorie H (Parts Sociales de Catégorie H), mille (1.000) parts sociales de catégorie I (Parts Sociales de Catégorie I) et mille (1.000) parts sociales de catégorie J (Parts Sociales de Catégorie J), ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, qui sont allouées à l'Actionnaire Unique;
- 5. Autorisation et approbation de la refonte des Statuts de la Société afin de refléter la création de catégories de parts sociales, l'augmentation du capital social de la Société et la modification de toutes les dispositions pertinentes des Statuts de la Société;
 - 6. Délégation d'autorité; et
 - 7. Divers.
 - III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social souscrit étant représenté à la présente Assemblée, L'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclarant qu'il a eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver l'augmentation du capital social de la Société l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 9.000 (neuf mille Euro) de façon à porter le capital social de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euro) à un montant de EUR 21.500 (vingt-et-un mille cinq cents Euro) par l'émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 12.141.000 (douze millions cent quarante-et-un mille Euro).

Troisième résolution Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société effectuée par une émission de 9.000 (neuf mille) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, et de les libérer entièrement par une contribution en espèces d'un montant total de EUR 9.000 (neuf mille Euro).

La contribution en espèces faite par l'Associé Unique sera allouée pour un montant de EUR 9.000 (neuf mille Euro) au capital social de la Société et le reliquat d'un montant total de EUR 12.141.000 (douze millions cent quarante-et-un mille Euro) sera alloué à la prime d'émission de la Société.

L'Associé Unique note également que le nombre de parts sociales ordinaires est maintenant fixé à 21.500 (vingt-et-un mille cinq cents) parts sociales ordinaires.

Le montant de la contribution en espèces, d'un montant total de EUR 12.500.000 (douze millions cinq cents Euro) est désormais à la libre disposition de la Société, dont une preuve a été apportée au notaire instrumentaire par le biais d'un certificat de blocage. Une copie du certificat de blocage, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au



nom et pour le compte de l'Associé Unique et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de créer des catégories de parts sociales et de reclasser les 21.500 (vingt-et-unes mille cinq cents) parts sociales existantes en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie B, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie C, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie D, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie F, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie G, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I, mille (1.000) Parts Sociales de Catégorie I, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, qui sont allouées à l'Actionnaire Unique.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier et remanier les Statuts dans leur entièreté, qui seront désormais rédigés comme suit:

Section I. - Définitions

Statuts (Articles) désigne les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autre;

Montant Disponible (Available Amount) désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution») et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (iii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

AA = (NP + P + CR) - (L + LR)

Sachant que:

AA = Montant Disponible

NP = bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables (y compris la prime d'émission et compte d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - «capital contribution»)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil (Board) désigne le conseil de gérance de la Société;

Jour ouvré (Business Day) désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale (Cancellation Value Per Share) désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président (Chairman) a la signification qui lui est conférée à l'article 12.2 des Statuts;

Gérants de Catégorie A (Class A Managers) a le sens qui lui est donné à l'article 12.1 des Statuts;

Gérants de Catégorie B (Class B Managers) a le sens qui lui est donné à l'article 12.1 des Statuts;

Catégorie de Parts Sociales (Class of Shares) désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés (Companies Act) désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société (Company) signifie "SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à r.l.";

Assemblée Générale (General Meeting) désigne l'assemblée générale des associés de la Société et Assemblées Générales (General Meetings) désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires (Interim Accounts) désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires (Interim Accounts Date) désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit (Laws) désigne le droit en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg;

Gérant (Manager) désigne un membre du Conseil; et Gérants (Managers) désigne les désigne dans leur ensemble;

Secrétaire (Secretary) a la signification qui lui est conférée à l'article 14 des Statuts;



Associé (Shareholder) désigne toute personne détenant des Parts Sociales ou à qui des Parts Sociales ont été transférées ou émises de temps à autre (excluant la Société) en accord avec les termes des Statuts; et Associés (Shareholders) les désigne dans leur ensemble;

Part Sociale (Share) signifie toute part sociale émise de temps à autre dans le capital social de la Société; et Parts Sociales (Shares) les désigne dans leur ensemble;

Gérant Unique (Sole Manager) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Gérant, le gérant unique de la Société; et

Associé Unique (Sole Shareholder) désigne, dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, l'associé unique de la Société.

Montant Total d'Annulation (Total Cancellation Amount) désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Section II. - Statuts

Art. 1 er . Forme, dénomination et nombre d'Associés.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "SLCP Infrastructure I (Holdings) S.à r.l.".

1.2 Nombre d'Associés

La Société peut avoir un Associé Unique ou plusieurs Associés.

Lorsque la Société n'a un Associé Unique, toute référence aux Associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

Art. 2. Objet social. L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, et notamment mais non exclusivement, des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer à la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

En plus, la Société peut acquérir et céder des propriétés immobilières, pour son propre compte, à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger et elle peut effectuer toutes les opérations en relation avec des propriétés immobilières, y compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères qui ont comme objet principal l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de propriétés immobilières.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y compris, mais non exclusivement, leur gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg. Il peut être transféré au sein de la municipalité par une décision du Conseil ou, le cas échéant du Gérant Unique. Le siège social peut également être transféré au sein de cette municipalité par simple décision d'une Assemblée Générale ou, le cas échéant de l'Associé Unique.



Le Conseil ou, le cas échéant le Gérant Unique peut établir des succursales, des bureaux, des centres administratifs et agences en tout lieu qu'il jugera utile, que cela soit à ou en dehors du Grand-Duché du Luxembourg.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social de la Société est fixé à la somme de vingt-et-un mille cinq cents Euro (21.500 EUR) représenté par vingt-et-unes mille cinq cents (21.500) parts sociales ayant une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune qui sont divisées en:

- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C») intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie G (les «Parts Sociales de Catégorie G»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie H (les «Parts Sociales de Catégorie H»), intégralement souscrites et libérées;
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie I (les «Parts Sociales de Catégorie I»), intégralement souscrites et libérées; et
 - mille (1.000) parts sociales de catégorie J (les «Parts Sociales de Catégorie J»), intégralement souscrites et libérées.

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la loi sur les Sociétés.

5.2 Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la réserve légale.

- 5.3 Apport au compte de "capital surplus"
- L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles Parts Sociales au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l' L'Assemblée Générale et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise et qui sont à comptabiliser dans le compte «capital surplus» de la Société. Le montant du capital surplus peut être utilisé pour prévoir le paiement de toutes les Parts Sociales que la Société pourra racheter à son ou ses Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à ou aux Associés ou d'allouer des fonds à la réserve légale.
- **Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'Associé Unique sinon de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 16 des présents Statuts.
- **Art. 7. Participation aux bénéfices.** Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 19 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique, décide de procéder à une distribution de dividendes.
- **Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9. Transfert de Parts Sociales.** En cas d'un Associé Unique, toutes cessions de Parts Sociales détenues par l'Associé Unique sont libres.

En cas de pluralité d'Associés, la cession de Parts Sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'Assemblée Générale représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de Parts Sociales entre Associés.

La cession de Parts Sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les Associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux Associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés doivent être respectées.

- Art. 10. Rachat de Parts Sociales. Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:
 - (i) Parts Sociales de Catégorie J;
 - (ii) Parts Sociales de Catégorie I;



- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu cidessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des Associés. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé Unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. Gérance.

12.1 Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. En cas de pluralité de Gérants, ils constituent ensemble un Conseil, pour autant au moins que la majorité des Gérants est résident au Luxembourg à tout moment. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés

Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par une décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié (½) du capital social ou, le cas échéant de l'Associé Unique. L'Assemblée Générale ou, le cas échéant l'Associé Unique peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer n'importe lequel des Gérants.

Les Associé(s) pourront qualifier les Gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

12.2 Réunions du Conseil

Un président pro tempore du Conseil (le Président) peut être désigné par le Conseil pour chaque réunion du Conseil, pour autant que le Président, puisse dans la mesure du possible, être un résident du Luxembourg. Le Président, si un président a été désigné, présidera la réunion du Conseil pour laquelle il aura été désigné. Le président pro tempore est désigné par un vote de la majorité des Gérants présents ou représentés lors de la réunion du Conseil.

Le Conseil se réunira sur convocation par tout Gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui devrait être au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg ou en tout autre lieu si les Gérants le décide.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date de ladite réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de l'urgence devront être décrits brièvement dans l'avis de convocation.

Telle réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuves des procurations à la réunion du Conseil.

Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visio-conférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant (i) à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés (ii) à toute personne participant à la réunion d'entendre les autres participants et de leur parler, (iii) de retransmettre la réunion de façon continue et (iv) aux Gérants de délibérer valablement. La participation à une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B est présent ou



représenté. Toutefois, dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, la décision ne sera valablement adoptée que si elle est approuvée par au moins un Gérant de Catégorie A. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil présents ou représentés. Si un membre du Conseil s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants par procuration, à condition toutefois qu'au moins deux Gérants soient présents à la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution résultera d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chacun des Gérants au Luxembourg (autre que dans des circonstances extraordinaires), manuellement ou électroniquement au moyen d'une signature électronique reconnue au Luxembourg. La date d'une telle résolution sera celle de la dernière signature.

Le présent article 12.2 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

12.3 Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions du Gérant Unique

Les résolutions prises par le Gérant Unique seront documentées dans des procès-verbaux ou des résolutions écrites. Les procès-verbaux des résolutions écrites du Gérant Unique seront signés par ce dernier au Luxembourg.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil seront signés soit par l'ensemble des Gérants présents à ladite réunion soit, le cas échéant, par le Président au Luxembourg.

12.4 Pouvoirs du Conseil et du Gérant Unique

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil ou, le cas échéant, au Gérant Unique.

Lorsque la Société a un Gérant Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil sont des références à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Gérant Unique.

12.5 Délégation de pouvoirs

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être associés ou non, Gérant ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, est aussi autorisé à nommer une personne, Gérant ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

12.6 Signatures autorisées

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Gérants ou (ii) la signature du Gérant Unique en cas de Gérant Unique.

Toutefois, si les Associé(s) ont qualifié les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature unique de la personne nommée à cet effet

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes les personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Le ou les Gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Nomination d'un secrétaire. Un secrétaire pourra être nommé en vertu d'une résolution du Conseil (le Secrétaire). Le Secrétaire, qui peut être un gérant ou non, mais qui est un résident au Luxembourg, agira en tant que clerc aux réunions du Conseil et, dans la mesure du possible, à l'Assemblée Générale et devra enregistrer le procès-verbal et établir un compterendu du Conseil et de l'Assemblée Générale dans un livre prévu à cet effet conservé au Luxembourg. Ses attributions seront les mêmes pour tous les comités du Conseil (le cas échéant) si nécessaire. Il pourra déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, à condition qu'il reste seul responsable des tâches ainsi déléguées. Le Secrétaire pourra émettre au nom de la Société, des certificats et extraits à produire devant les cours et tribunaux, et plus généralement à utiliser comme documents officiels vis-à-vis des tiers.

Le présent article 14 ne s'applique pas si la Société est gérée par un Gérant Unique.

Art. 15. Assemblées Générales.

15.1 Pouvoirs des Associés ou de l'Associé Unique

Tant que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans un tel cas, toute référence aux Statuts pour les décisions prises ou pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale doivent être une référence pour les décisions prises ou pouvoirs exercés par l'Associé Unique.



En cas de pluralité d'Associés, toute Assemblée Générale régulièrement constituée devra représenter l'universalité des Associés.

15.2 Assemblée Générale annuelle - autres Assemblées Générales

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions - d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg. Une Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si, suivant l'appréciation du ou des Gérants dont la décision est définitive et obligatoire, un cas de force majeure l'exige.

Art. 16. Droits de vote des Associés, quorum et majorité.

16.1 Convocation des Assemblées Générales

Sauf en cas d'Associé Unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou, par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

16.2 Présence et représentation

Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Chaque Associé peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, Associé ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

Tout Associé peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Associés participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les Associés peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

16.3 Vote

En dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas, les résolutions sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (½) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre de Parts Sociales représentées, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale, convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts, sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (¾) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

16.4 Procès-verbaux

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou par le(s) représentant(s) des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé Unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique ou par le représentant de l'Associé Unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.



- **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.
- **Art. 18. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément aux lois applicables.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 19. Distribution des bénéfices, réserves. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi. Cette affectation à la réserve légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la réserve légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission et l'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres - capital contribution), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule dix pour-cent (0,10%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule onze pour-cent (0,11%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule douze pour-cent (0,12%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule treize pour-cent (0,13%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quatorze pour-cent (0,14%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quinze pour-cent (0,15%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule seize pour-cent (0,16%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule dix-sept pour-cent (0,17%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent, ensuite;
- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule dix-huit pour-cent (0,18%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I, et ensuite;
 - les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-àdire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique, sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.



Art. 20. Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié (½) des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le Conseil ou, le cas échéant, le Gérant Unique ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associé(s) de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

- Art. 21. Commissaire aux comptes réviseur d'entreprises agréé. Conformément à l'article 200 de la Loi sur les Sociétés, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) Associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.
- **Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi sur les Sociétés.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin de refléter les modifications cidessus et donne pouvoir et autorise tout gérant de la Société et à tout avocat de King & Wood Mallesons Luxembourg de procéder au nom de la Société à (i) l'inscription dans le registre des parts sociales des modifications dans les Statuts de la Société et de voir toute formalité à cet égard et (ii) de procéder à toutes les formalités en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la même date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Bernard, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2015. Relation: EAC/2015/15143. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 1 ^{er} juillet 2015.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2015108265/966.

(150118201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 264.837.563,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 172.632.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of July.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch,

THERE APPEARED:

M&G Real Estate Debt Fund III LP, a Guernsey limited partnership having its registered office at 3 rd Floor, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, recorded with the Guernsey Registry under number 1746,

in its capacity as sole shareholder of M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 172.632 (the "Company"), incorporated by a deed drawn up by Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 22 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2978 of 7 December 2012. The articles of association (the "Articles") were last amended by a deed of the notary Edouard DELOSCH on 22 May 2015, not yet published in the Memorial C, Recueil des Societes et Associations,



here represented by Ms Edilaine Judge, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Guernsey on 30 June 2015.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the proxyholder acting on behalf of the appearing party, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. M&G Real Estate Debt Fund III LP is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of the Company;
- II. The Company's share capital is presently fixed at two hundred and fifty thousand, six hundred and fifty four Pound Sterling and six hundred and seventy one thousandths (GBP 250,654.671), represented by two hundred and fifty million, six hundred and fifty four thousand and six hundred and seventy one (250,654,671) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

Increase the Company's share capital by an amount of fourteen thousand one hundred and eighty two Pounds Sterling and eight hundred and ninety two thousandths (GBP 14,182.892) in order to raise it from its current amount of two hundred and fifty thousand, six hundred and fifty four Pound Sterling and six hundred and seventy one thousandths (GBP 250,654.671), represented by two hundred and fifty million, six hundred and fifty four thousand and six hundred and seventy one (250,654,671) shares in registered form with a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each to two hundred and sixty four thousand, eight hundred and thirty seven Pound Sterling and five hundred and sixty three thousandths (GBP 264,837.563), represented by two hundred and sixty four million, eight hundred and thirty seven thousand and five hundred and sixty three (264,837,563) shares, through the issue of fourteen million, one hundred and eighty two thousand eight hundred and ninety two (14,182,892) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each.

Subscription - Payment

The fourteen million, one hundred and eighty two thousand eight hundred and ninety two (14,182,892) new shares are subscribed by the Sole Shareholder at a total price of fourteen million, one hundred and eighty two thousand eight hundred and ninety two Pound Sterling (GBP 14,182,892), out of which:

- Fourteen thousand one hundred and eighty two Pounds Sterling and eight hundred and ninety two thousandths (GBP 14,182.892) are allocated to the share capital, and
- Fourteen million one hundred and sixty eight thousand, seven hundred and nine Pound Sterling and one hundred and eight thousandths (GBP 14,168,709.108) are allocated to the share premium.

The fourteen million, one hundred and eighty two thousand eight hundred and ninety two (14,182,892) new shares are fully paid up in cash by the Sole Shareholder, so that the total amount of fourteen million, one hundred and eighty two thousand eight hundred and ninety two Pound Sterling (GBP 14,182,892), is at the free disposal of the Company, as it has been shown to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"Art. 5.1. The Company's share capital is set at two hundred and sixty four thousand, eight hundred and thirty seven Pound Sterling and five hundred and sixty three thousandths (GBP 264,837.563), represented two hundred and sixty four million, eight hundred and thirty seven thousand and five hundred and sixty three (264,837,563) shares having a par value of one thousandth Pound Sterling (GBP 0.001) each."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately six thousand two hundred euro (EUR 6.400.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.



Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch,

A COMPARU

M&G Real Estate Debt Fund III LP, un Guernsey limited partnership ayant son siège social au 3 ème étage, La Plaiderie Chambers, La Plaiderie, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WG, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1746,

en sa capacité d'associé unique de M&G Real Estate Finance 3 Co. S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.632 (ci-après la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2978 du 7 décembre 2012. Les statuts de la Société (ci-après les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire Edouard DELOSCH en date du 22 mai 2015, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représenté par Mme Edilaine Judge, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Guernsey en date du 30 mai 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire soussigné et la mandataire agissant pour le compte de la partie comparante, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. M&G Real Estate Debt Fund III LP est l'associé unique (l'«Associé Unique») de la Société;
- II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à deux cent cinquante mille six cent cinquante-quatre livres sterling et six cent soixante-et-onze millièmes (GBP 250.654,671) représentés par deux cent cinquante million six cent cinquante-quatre mille et six cent soixante-et-onze (250.654.671) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune.

Sur ceci, la partie comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatorze mille cent quatre-vingt-deux livres sterling huit cent quatre-vingt-douze millièmes (GBP 14.182,892) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille six cent cinquante-quatre livres sterling et six cent soixante-et-onze millièmes (GBP 250.654,671) représentés par deux cent cinquante million six cent cinquante-quatre mille six cent soixante-et-onze (250.654.671) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune, jusqu'à deux cent soixante-quatre mille huit cent trente-sept livres sterling cinq cent soixante-trois millièmes (GBP 264.837,563) représentés par deux cent soixante-quatre million huit cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois (264.837.563) parts sociales par l'émission de quatorze million cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze (14.182.892) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0.001) chacune.

Souscription - Libération

Les quatorze million cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze (14.182.892) nouvelles parts sociales sont souscrites par l'Associée Unique représentée comme indiqué ci-dessus, pour un montant de quatorze million cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 14.182.892) dont:

- les quatorze mille cent quatre-vingt-deux livres sterling huit cent quatre-vingt-douze millièmes (GBP 14.182,892) sont alloués au capital social; et
- les quatorze million cent soixante-huit mille sept cent neuf livres sterling et cent huit millièmes (GBP 14.168.709,108) sont alloués à la prime d'émission.

Les quatorze million cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze (14.182.892) nouvelles parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire par l'Associée Unique, de sorte que le montant total de quatorze million cent quatre-vingt-deux mille huit cent quatre-vingt-douze livres sterling (GBP 14.182.892) est à la libre disposition de la Société tel qu'il a été démontré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de deux cent soixante-quatre mille, huit cent trente-sept livres sterling et cinq cent soixante-trois millièmes (GBP 264.837,563) représentés par deux cent soixante-quatre million huit cent trente-sept mille cinq cent soixante-trois (264.837.563) parts sociales, d'une valeur nominale d'un millième de livres sterling (GBP 0,001) chacune."

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.



Evaluation des frais

Le montant total des frais, charges, rémunérations ou dépenses, sous toute forme qu'ils soient, qui incombent à la Société ou qui seront facturés à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête du présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. JUDGE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 juillet 2015. Relation: DAC/2015/11334. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 08 juillet 2015.

Référence de publication: 2015112390/144.

(150120872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Cap sur la Sophrologie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 198.143.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Christine BODET usage KLEIN, économiste, née à Cézac (France) le 14 juin 1964, demeurant à F-57570 Breistroff-la-Grande, 3, rue de l'Ecole.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

Titre I er . Raison sociale, objet, siège, durée

- **Art. 1** er. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet la pratique de la sophrologie associée aux ressources humaines, en séminaires, coaching inter et intra-entreprises et consultations particulières.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle pourra également se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en développer ou faciliter la réalisation. Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec toute société ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à développer, même indirectement, la réalisation du sien.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- Art. 3. La société prend la dénomination de "CAP SUR LA SOPHROLOGIE s.à r.l.".
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.



Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 15.000.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (€ 150.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

- **Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
 - Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.



- **Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.
- **Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

- **Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Christine BODET usage KLEIN, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de quinze mille euros (€ 15.000.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (ε 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Madame Christine BODET usage KLEIN, préqualifiée, est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée.
 - 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.
 - 3.- Le siège social est établi à L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
- 4.- La société reprend à son compte les engagements conclus avant sa constitution par l'associée unique relativement aux activités visées à l'objet social.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BODET usage KLEIN, A. WEBER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 30 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/20148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 6 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108533/139.

(150118523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.



Vinox S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 153.497.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "VINOX S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153497, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1385 du 6 juillet 2010,

et dont les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 24 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1557 du 17 juin 2014.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gilles VOGEL, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.

Le Président désigne Madame Maria FIGUEIREDO, salariée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Mena MONTEIRO, chef-comptable, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, comme scrutatrice.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
- 2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
 - 3. Nomination de la société "UNCOS" en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société;
 - 4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;
 - 5. Divers
- B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.
- C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.
- D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.
- E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "UNCOS", établie et ayant son siège social à L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 141298, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. VOGEL, M. FIGUEIREDO, M. MONTEIRO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 30 juin 2015. 2LAC/2015/14433. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Référence de publication: 2015108342/85.

(150118167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2015.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.872.

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015112060/11.

(150119622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 84.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kressen Investment Fund S.C.A., SICAV-FIS

Société en Commandite par Actions

Référence de publication: 2015112314/12.

(150119865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck